



La CGT mobilisée pour

défendre le droit à l'avortement en France et en Europe

À l'occasion de la journée mondiale pour le droit à l'avortement, la CGT interpelle les pouvoirs publics pour que cette liberté fondamentale soit une réalité en France, en Europe et dans le monde.

En 1979, grâce à la lutte des femmes, la loi Veil a permis de créer une structure dans les hôpitaux publics permettant l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Alors que les gouvernements successifs imposent des politiques d'austérité, les femmes et les plus précaires sont les premier-e-s touché-e-s : restrictions budgétaires, fermeture des maternités de proximité, des centres IVG, baisse des dotations consacrées au secrétariat d'État en charge de l'égalité femmes-hommes... En Europe, sous la pression des fondamentalistes religieux, plusieurs gouvernements conservateurs remettent en cause ce droit (Pologne, Espagne, Irlande...).

Nous ne pouvons accepter de telles mesures. La liberté à disposer de son corps est un droit fondamental. C'est un combat permanent, pour l'émancipation des femmes dans la vie et dans le travail.

LA CGT DEMANDE :

- l'augmentation des moyens et des personnels, le renforcement et la réouverture des centres IVG menacés par les lois hospitalières régressives comme la loi Santé. Toute

politique progressiste qui n'est pas accompagnée par des moyens adéquats est une politique illusoire ;

- l'allongement des délais d'IVG (douze semaines en France contre vingt-deux semaines dans les pays d'Europe les plus progressistes) ;
- une meilleure formation de l'ensemble des personnels soignants ;
- l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux ;
- la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG, qui permet à un médecin de refuser de faire une IVG. La clause de conscience n'est pas un enjeu symbolique, mais un véritable problème de santé publique !

« Avortement : les femmes décident », collectif d'associations féministes, de partis politiques et de syndicats – dont la CGT – se mobilise le 28 septembre pour que le droit à l'avortement soit une liberté fondamentale partout en Europe.

Des rassemblements sont organisés partout en France et en Europe. Une manifestation aura lieu à Bruxelles avec la Confédération européenne des syndicats, des délégations CGT et les associations féministes de tous les pays d'Europe.

Mobilisons-nous pour défendre le droit à l'avortement !

Retrouvez la pétition, les lieux de rassemblement... sur : avortement europe.org.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr**